

Proposition présentée par le député :
M. Florian Gander

Date de dépôt : 9 octobre 2020

Proposition de motion

Macaron habitant : pour une réalité adaptée

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que 4000 places de stationnement en surface seront bientôt supprimées à Genève, sans compensation digne de ce nom ;
- la raréfaction des places de parking alors que la densification du canton augmente ;
- la surenchère effectuée par la Fondation des parkings qui distribue allègrement des macarons sans se soucier de la disponibilité effective des places pour les automobilistes ;
- que la surabondance de l'offre des macarons en zone bleue ne tient pas compte de la demande réelle ;
- que l'excédent de bénéfices réalisés par la vente de macarons annuels pour des places de parking indisponibles réalisé sur le dos des automobilistes genevois sert aujourd'hui à financer les infrastructures comme les P+R qui favorisent les pendulaires, au détriment des résidents,

invite le Conseil d'Etat

- à procéder à un inventaire du nombre de places de stationnement actuellement disponibles en surface dans le canton de Genève ;
- à restreindre la vente par la Fondation des parkings des macarons habitant une fois le seuil d'utilisation maximal effectif atteint ;
- à compenser équitablement la non-délivrance de nouveaux macarons aux résidents genevois par l'octroi des mêmes droits et conditions d'utilisation des P+R que ceux qui sont accordés aujourd'hui aux usagers frontaliers ;

-
- à modifier les tarifs des macarons annuels pour passer de 200 à 100 francs.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La sinistrose est aujourd'hui en train d'accabler les automobilistes genevois qui sont devenus malgré eux la cible privilégiée d'une partie des décideurs politiques cantonaux à l'imagination débordante mais inféconde, ayant fait le choix de revêtir l'habit d'apprenti sorcier pour pervertir la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE).

Et les raisons de ce mal-être des automobilistes sont nombreuses : congestion programmée des artères routières dans l'hypercentre, marquages au sol fantaisistes au profit des cyclistes, bouclages de voies de circulation, installations de zones 20 un peu partout en ville, instauration d'une vignette de la honte pour exclure certains véhicules de nos routes et, tout récemment, suppression pure et simple de 4000 places de parking en surface en échange de dispositions compensatoires farfelues, etc.

Bien que n'étant pas exhaustive, l'énumération de toutes ces mesures biscornues ne démontre qu'une seule chose : l'animosité sournoise qu'entretiennent certains décideurs politiques cantonaux envers les automobilistes genevois. Etrangement, cette aversion est à géométrie variable puisqu'elle ne pénalise que les conducteurs de voitures immatriculées à Genève, mais favorise systématiquement les frontaliers, nonobstant les quelque 600 000 franchissements quotidiens de véhicules motorisés aux portes du canton recensés avant le COVID-19.

Car c'est évidemment le constat sans appel que l'on peut faire après cette décision de suppression de 4000 places de stationnement, soit près de 20% des parkings disponibles en surface. Hélas, la campagne aux relents staliniens et maoïstes menée tout en alimentant un sentiment de culpabilité pour faire aboutir cette mesure rocambolesque a eu raison de la volonté populaire.

Les conséquences de cette décision ne tarderont pas à se faire ressentir, à l'heure où Genève se densifie et voit sa population augmenter et dans le même temps les places de parking se raréfier. Une nouvelle fois, les résidents genevois se retrouvent donc discriminés et, en bons dindons, ils continuent de payer chaque année des macarons à la Fondation des parkings pour des places qu'ils ne trouveront pas, mais dont les bénéfices continueront de servir les intérêts des automobilistes frontaliers, en finançant notamment les P+R pour leur plus grand confort personnel. Il suffit de faire un tour au parking de

l'Etoile, habituellement rempli en journée à 90% de véhicules frontaliers, pour mieux constater l'ampleur du phénomène.

En effet, pour la modique somme mensuelle de 130 francs, un abonnement TPG et une place (souvent couverte) sont disponibles. Pour pouvoir obtenir un prix aussi bas, la Fondation des parkings ne lésine pas sur les moyens en augmentant la distribution de macarons sans tenir compte des places réellement disponibles, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser problème au niveau de la gestion du stationnement à Genève par cette institution.

Le MCG considère que, s'il faut admettre un traitement favorable, celui-ci doit être systématiquement en faveur des Genevois. Or, une fois de plus, c'est tout le contraire qui s'observe. Même lorsque l'employeur met à disposition une place de parking, on sait pertinemment que la pratique aujourd'hui consiste à donner toujours la priorité à ceux qui viennent de loin, autrement dit c'est une prime à la pollution qui bénéficie toujours aux automobilistes frontaliers.

C'est pourquoi nous proposons de rétablir cette inégalité de traitement qui défavorise les Genevois, en proposant un prix de macaron qui soit raisonnable et qui prenne en compte davantage la rareté effective de l'offre plutôt que la surabondance de la demande. Pour y parvenir, il apparaît comme étant nécessaire de réévaluer le prix du macaron pour le faire correspondre à la réalité.

L'objectif de la présente proposition de motion étant de rectifier une discrimination subie actuellement par les automobilistes genevois en garantissant une meilleure équité de traitement, nous vous remercions par avance, Mesdames et Messieurs les députés, de lui réserver un accueil favorable.